



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	15

OBJET :

Tarifs communaux

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 28/08/2026

Reçu en préfecture le 28/08/2026

Publié le 28/08/2026

ID : 031-213102247-20260827-DEL_2026_07_06-DE

SLO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026-07-06

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août, à 18 heures 30

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 21 août 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. JULLIA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme DELTOUR (procuration à Mme GEVREY)

Absents :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019-07-07 fixant les tarifs pour l'année 2020 et précisant qu'ils seront maintenus jusqu'à une nouvelle délibération,

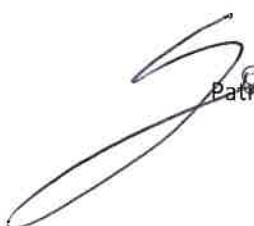
Considérant la volonté du conseil municipal de modifier les tarifs des prestations communales,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Définit** la grille tarifaire telle qu'annexée à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de ces tarifs,
- **Dit** que ces nouveaux tarifs sont appliqués dès que la présente délibération est exécutoire,
- **Dit** que ces tarifs seront maintenus en l'état tant qu'une autre délibération ne les modifiera pas.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.




La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>